



european
association
single-sex
education

NUMERO 8 - OCTOBRE 2012

NEWSLETTER



L'enseignement non-mixte n'aurait pas d'effet positif sur les résultats scolaires. Qu'en est-il vraiment ?

Présentation d'une étude du gouvernement anglais

Depuis une année, on assiste à une levée de boucliers contre l'enseignement non-mixte aux Etats-Unis, relayée par certains médias français comme slate.fr. Il y a d'abord eu l'article du magazine *Science*, *The pseudoscience of Single-Sex Schooling*. Ensuite, l'ACLU (*American Civil Liberties Union*) a envoyé des lettres aux *school districts*, l'équivalent des académies en France, leur demandant de prendre des mesures pour arrêter les programmes de non-mixité dans les écoles publiques où ils ont été mis en œuvre.

Dans toute la rhétorique contre l'enseignement non-mixte revient une affirmation qui nous semble intéressante, car, contrairement à beaucoup d'autres, elle est mesurable et vérifiable : « Il n'y a pas d'étude bien menée qui montre que l'enseignement non mixte améliore les résultats scolaires des élèves¹ ». Cette affirmation n'est ni inexacte, ni tendancieuse, elle est tout simplement erronée.

En effet, en 2005, le Ministère de l'éducation américain mena une enquête intitulée *Single-Sex versus Coeducational Schooling : A systematic Review*² dont le but était d'analyser systématiquement toute la littérature scientifique dans ce domaine.

De nombreux articles en furent exclus en raison de leur manque de rigueur scientifique.

L'étude se penche, entre autres, sur la question des notes, abordée dans 43 études retenues. De ces 43, 15 sont en faveur de l'enseignement non-mixte, une en faveur de l'enseignement mixte, 23 concluent que la mixité ou la non-mixité n'ont aucune influence sur les notes, et 4 attribuent des avantages différents à l'un comme à l'autre. Il est surprenant que les spécialistes américains du domaine ignorent le travail de leur propre ministère de l'éducation !

« Il n'y a pas d'étude bien menée qui montre que l'enseignement non mixte améliore les résultats scolaires des élèves ».
(Diane F. Halpern)

Cette affirmation n'est ni inexacte, ni tendancieuse ; elle est tout simplement erronée.

En ce qui concerne l'amélioration des notes, prenons l'une des études les plus intéressantes, à défaut de pouvoir les analyser toutes, qui porte sur l'impact de la taille de l'école et de la non-mixité sur les performances des élèves en Angleterre³. Elle a l'avantage de me-

1. Diane F. Halpern dans *The Pseudoscience of Single-Sex Schooling*, *Science*, 23 septembre 2011.

2. On trouvera cette enquête sous le lien suivant : <http://www2.ed.gov/rschstat/eval/other/single-sex/single-sex.pdf>.

3. Spielhofer, T., O'Donnell, L., Benton, T., Schagen, S., Schagen, I. (2002) *The impact of school size and single-sex education on performance*, National Foundation for Educational Research.



Elève de la Tiffin Girls' School. Du point de vue des résultats au GCSE, c'est la meilleure école d'Angleterre en 2011.
Source : <http://www.tiffingirls.kingston.sch.uk/dt>

sur l'effet de la mixité et de la non-mixité en comparant des écoles semblables par ailleurs et des élèves de même niveau scolaire à la fin du primaire, étant donné que le primaire est presque toujours mixte au Royaume-Uni. Les auteurs veulent ainsi s'assurer que le progrès de l'élève au secondaire entre 11 et 15 ans puisse être attribué à la non-mixité et non à un autre facteur.

L'étude se fonde sur 2952 écoles et 369'341 élèves, dont 11% sont scolarisés dans une école non-mixte. Selon le type d'écoles et d'élèves, on constate, grâce à la non-mixité, soit une amélioration des notes au *General Certificate of Secondary Education* (GCSE), le certificat de fin de scolarité obligatoire, soit aucune différence significative. Les auteurs reconnaissent par ailleurs que les améliorations sont bien plus importantes en fonction de la non-mixité qu'en fonction de la taille idéale de l'école⁴.

Dans les écoles sans examen d'entrée préa-

Cette étude, qui provient d'un gouvernement, tente d'analyser l'effet de la non-mixité indépendamment des autres paramètres, en se fondant sur les résultats de plus de 350'000 élèves. Elle est donc particulièrement digne de foi.

lable (*comprehensive schools*, 94,8 % des écoles non-mixtes), les filles améliorent leurs résultats dans toutes les matières, et particulièrement en science.

En revanche, dans les écoles avec examens d'entrée (*selective schools*, 5,2 % des écoles non-mixtes), il n'y a pas d'amélioration significative pour les filles.

Pour la majorité des garçons, ceux des écoles sans examen d'entrée, la non-mixité ne semble pas avoir beaucoup d'effet, sauf chez les élèves faibles à la fin du primaire et pour les sciences chez les élèves identifiés comme bons à la fin du primaire. En revanche, il y a une très nette amélioration pour les garçons des écoles « sélectives ».

Le diagramme ci-dessous reprend ces données.

Amélioration des performances par rapport aux écoles mixtes	Ecoles sans examen d'entrée (94,8%)	Ecoles avec examen d'entrée (5,2%)
Filles Notes faibles	Significative	Négligeable
Filles Notes moyennes	Significative	Négligeable
Filles Bonnes Notes	Significative	Négligeable
Garçons Notes faibles	Significative	Significative
Garçons Notes moyennes	Négligeable	Significative
Garçons Bonnes Notes	Significative en science seulement	Significative

En résumé, dans le système anglais, davantage de filles que de garçons améliorent leurs notes grâce à la non-mixité, étant donné que les écoles non-mixtes sans examen d'entrée constituent le 94,8% des écoles non-mixtes analysées et que, dans ces écoles, les garçons, dont les notes sont moyennes, n'améliorent guère leurs performances.

Il est toutefois bon de préciser que, lorsque

4. Bien qu'il ne s'agisse pas de notre propos, la question de la taille idéale de l'école est fort intéressante. D'après l'étude, les meilleures écoles ne sont ni les toutes petites ni les très grandes, mais les moyennes qui comptent 180 à 200 élèves par niveau.

les différences ne sont pas significatives, elles sont néanmoins toujours en faveur de la non-mixité. Donc, tout le monde y gagne.

De plus, cette différence pourrait être plus facilement mise en lumière si l'on analysait le progrès sur 7 ans, de 11 à 17 ans et non de 11 à 15. Je pense particulièrement aux garçons qui terminent leur poussée de croissance justement à 15 ans et rattrapent généralement leur retard sur les filles après 15 ans. Le fait que les garçons s'améliorent dans les écoles « sélectives » mérite aussi d'être souligné. Serait-ce parce que ces derniers sont stimulés par la compétition, contrairement aux filles ?

Rappelons encore que lorsque les écoles sont classées seulement selon les notes obtenues au GCSE, les écoles non-mixtes raflent impudemment les meilleures places (75 du top 100 en 2011), bien qu'elles ne constituent qu'un faible pourcentage du total !⁵ « Les bons résultats de ces écoles ne sont pas dus à la non-mixité, mais à la culture des familles, très traditionnelles, qui choisissent ce genre d'école » s'était exclamée une professeure d'Oxford lorsqu'on lui parlait de ce classement.

Le débat reste donc ouvert quant à l'impact de la non-mixité sur les performances scolaires, car il est difficile d'évaluer l'influence d'un paramètre indépendamment des autres (motivation, revenu et origine des parents, formation des professeurs, pédagogie, etc.). Les pédagogues de la non-mixité eux-mêmes reconnaissent qu'elle n'a pas



Elèves de la Wilson's school, une école de garçons avec examen d'entrée, mais gratuite. Du point de vue des notes, c'est la meilleure école de garçons d'Angleterre et la 3^{ème} du pays en 2011. Source : <http://www.wilsonsschool.sutton.sch.uk/dept/classics/latin/latin.html>

d'effet sur les résultats si les enseignants ne sont pas formés dans ce sens. Il sera donc toujours possible à nos détracteurs de relativiser, voire de minimiser, l'effet de la non-mixité sur les résultats des élèves. Toutefois, la recherche semble lui accorder un certain avantage.

Au-delà des querelles de spécialistes, le critère qui prime pour l'EASSE est le respect de la liberté des parents dans le choix d'un établissement qui corresponde à leurs convictions. Or, aucun système éducatif en Europe ne présente une offre suffisante pour garantir la liberté de choix d'une école non-mixte. Notre but n'est nullement de lutter contre la mixité, mais seulement d'équilibrer l'offre dans ce domaine.

Jean-David Ponci



Ibid. Source : <http://www.wilsonsschool.sutton.sch.uk/dept/music/music.html>

5. Source : <http://www.telegraph.co.uk/education/leaguetables/8723085/GCSE-results-2011-school-by-school.html>



european
association
single-sex
education

Bref rappel juridique de la légitimité de l'enseignement non-mixte

Dans les traités internationaux

Déclaration universelle des droits de l'Homme

Art. 26, 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (UNESCO)

ratifiée par 96 états dont les principaux pays européens

Art. 2. Lorsqu'elles sont admises par l'Etat, les situations suivantes ne sont pas considérées comme constituant des discriminations au sens de l'article premier de la présente Convention :

a) La création ou le maintien de systèmes ou d'établissements d'enseignement séparés pour les élèves des deux sexes, lorsque ces systèmes ou établissements présentent des facilités d'accès à l'enseignement équivalentes, disposent d'un personnel enseignant possédant des qualifications de même ordre, ainsi que de locaux scolaires et d'un équipement de même qualité, et permettent de suivre les mêmes programmes d'études ou des programmes d'études équivalents.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU)

ratifié par 160 états avec l'exception remarquable des Etats-Unis

Article 13. al. 3. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics, mais conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites ou approuvées par l'Etat en matière d'éducation, et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, conformément à leurs propres convictions.

En Europe

Protocole additionnel à la Convention Européenne des Droits de l'Homme

ratifié par 45 états européens. La Suisse fait exception.

Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques.

En France

Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant sur diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Sans préjudice de l'application des autres règles assurant le respect du principe d'égalité : [...]

4° Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe est interdite en matière d'accès aux biens et services et de fourniture de biens et services.

Ce principe ne fait pas obstacle [...] à l'organisation d'enseignements par regroupement des élèves en fonction de leur sexe.



EASSE NEWSLETTER

NUMERO 8 OCTOBRE 2012 PAGE 4

Ch. des Bouleaux 14, 1012 LAUSANNE, SUISSE Tél. +41 79 778 71 67 Fax +41 21 311 15 33 jeandavid@easse.org www.easse.org